



MISSAO PERMANENTE DE PORTUGAL  
JUNTO DA UNESCO  
1, VILLA DE SÈGUR - PARIS VII  
TÉL. 734.00.66 - 734.02.36

CONSEIL EXECUTIF - 104<sup>o</sup> SESSION

COMMISSION PX - Point 7.1.5.:

" Contribution de l'UNESCO à la session extraordinaire de  
l'Assemblée générale consacrée au désarmement "

Intervention de M. Sousa Lobo (suppléant de Mme. Pintasilgo)

Paris, le 3 Mai 1978.





MISSAO PERMANENTE DE PORTUGAL  
JUNTO DA UNESCO  
1, VILLA DE SÉCUR - PARIS VII  
TÉL. 734.00.66 - 734.02.26

CONSELHO EXECUTIVO / UNESCO

104º Sessão

Ponto 7.1.5. - Desarmamento - convite ao Director Geral para falar na Assembleia Geral extraordinária da ONU.

Monsieur le Président,



J'essaierai d'être bref pour ne pas trop allonger le débat. Vous avez encore, Monsieur le Président, une longue liste d'orateurs inscrits - le nombre total d'orateurs sur ce point prouve l'importance du thème pour l'UNESCO.

Plusieurs orateurs ont déjà fait référence à l'Acte Constitutif de l'UNESCO. C'est en effet dans le souci de trouver des mécanismes efficaces pour le maintien de la paix que l'ONU elle-même et plusieurs institutions spécialisées ont été créées à la fin de la IIème Guerre mondiale.

Mais le succès du développement de certaines techniques et armes nouvelles, était en relation avec le rapport de forces qui a contribué à une fin plus rapide du conflit mondial. L'utilisation de la science et de la technique à des fins militaires a donc fait son chemin. Plus récemment, cette utilisation a été dirigée vers des projets de prestige, à des fins pacifiques, mais pas directement ou principalement en relation avec le développement du monde et les besoins de l'humanité. Peut-on espérer que ce sera la prochaine étape? Il y a eu une prise de conscience dans cette direction au cours des dernières années - on cherche un nouvel ordre économique mondial.



MISSAO PERMANENTE DE PORTUGAL  
 JUNTO DA UNESCO  
 1, VILLA DE SÉCUR - PARIS VII  
 TÉL. 734.00.66 - 734.02.36

L'UNESCO continue de travailler dans ce sens, et la Conférence des Nations Unies sur la Science et la Technologie pour le Développement montrera jusqu'où pourra-t-on aller en ce qui concerne l'utilisation de la science et la technologie. La question du désarmement n'est pas, donc, séparée des problèmes du développement et plusieurs orateurs l'ont déjà fait remarquer. Quel devra-t-êtr le rôle de l'UNESCO dans cette matière? C'est certainement un rôle moral, d'opinion publique, d'information, d'éducation pour la compréhension et pour la paix. Les actions prévues dans le document 20 C/5 (§ 3133-3151) vont dans ce sens.

Je suis convaincu que cette tâche (ou ce "front") n'est pas secondaire. L'importance de l'opinion publique dans le changement des politiques de guerre a été constatée plusieurs fois au cours des dernières années et continue heureusement de se manifester. Permettez-moi de mentionner le changement qui a eu lieu dans mon pays il y a 4 ans comme conséquence de la pression de l'opinion publique. Une révolution presque sans violence a mis fin à une guerre oppressive de 12 ans et au régime de dictature. Dès 1975 le Portugal a dans sa Constitution le principe de l'engagement, en politique externe, au désarmement général, simultané et contrôlé.

J'ai fait référence au rôle de l'UNESCO dans la question du désarmement. Je voudrais aussi mentionner que ce n'est pas à l'UNESCO de s'occuper des aspects techniques de l'arrêt de la course aux armements et du désarmement. Il y a, comme vous le savez, une douzaine de lignes d'action, d'accords, de déclarations dans ce domaine. Je pense que l'UNESCO ne doit pas se mêler des négociations purement politiques qui sont le résultat des rapports de forces et d'intérêts divers. Aussi, ce ne serait pas le rôle de l'UNESCO de prendre position ou



.../...



MISSAO PERMANENTE DE PORTUGAL  
JUNTO DA UNESCO  
1, VILLA DE SÉGUR - PARIS VII  
TÉL. 734.00.66 - 734.02.36

d'offrir un forum pour une discussion technique et politique sur les armes à abolir premièrement, etc... Le statut de l'UNESCO en tant que force morale et conscience du système des Nations Unies serait diminué.

Celà dit, je rejoins l'opinion de plusieurs orateurs en faveur de l'opportunité de l'invitation adressée au Directeur Général de parler à l'Assemblée Générale extraordinaire des Nations Unies. Personne, mieux que lui ne pourrait représenter l'organisation à cette assemblée.

Quant à l'envoi d'un message par le Conseil Exécutif, il semble que cette question n'est pas très importante, mais nous sommes d'accord qu'un texte pourrait être rédigé dans l'esprit de consensus sur le fond du problème qui semble se dégager de notre débat.

Paris, le 3 Mai 1978.

LSL/fg

